

Programme

 WORK SAFETY

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 1 (SSIAP 1) Remise à niveau

Mise à jour le 09/07/2026



Pré requis

Être titulaire du SSIAP 1 sans avoir travaillé dans la fonction pendant 1607 heures durant les 36 derniers mois ou être titulaire de la qualification ERP 1 ou IGH 1 et non recyclé • PSC 1 de moins de 2 ans ou SST ou PSE en cours de validité • Aptitude médicale (modèle fourni)

Public visé

Agents de sécurité incendie SSIAP 1 ne pouvant justifié l'accès au recyclage

Objectif

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques liées aux fonctions d'un Agent de Sécurité Incendie en ERP (Établissement Recevant du Public) ou en IGH (Immeuble de Grande Hauteur)

Participants

12 stagiaires maximum

Responsable pédagogique Encadrements

Mr Michel BOYER
Formateur disposant de l'expérience et des compétences des modules de formation

Durée totale indicative

21H00

Evaluation

Délivrance du diplôme SSIAP 1 si réussite à l'examen

Accessibilité

Si vous êtes porteur d'un handicap, merci de nous en informez pour vous accueillir dans de meilleures conditions

Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 1 (SSIAP 1) Remise à niveau

WORK SAFETY

Mise à jour le 09/07/2026

Conditions d'admission

Pièce d'identité
Copie du diplôme SSIAP Initial et dernier recyclage
Brevet de secourisme à jour

Débouchées professionnelles

Agent de sécurité incendie SSIAP 1 Possibilité d'évoluer dans des fonctions de Chef d'Équipe après 1607 heures de travail en qualité d'Agent de sécurité incendie

Inscription définitive : 15 jours avant le début de la formation

Méthodes et moyens pédagogique

LISTE DES ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES

- Salles équipées de vidéoprojecteurs, écran blanc et tableau blanc
- Support de cours individuel remis aux participants
- Poste de sécurité dédié comprenant les principaux équipements de sécurité installés de façon permanente et fixe
- Système de sécurité incendie : centrale de mise en sécurité incendie ou système analogue, équipée de voyants réglementaires pouvant permettre de localiser l'incident et de générer une alarme et une alerte en cas de feux et de défaut d'alimentation.
- Dispositifs Associés de Sécurité : volet de désenfumage équipe du système de déclenchement, clapet coupe-feu équipé, exutoire
- Détecteurs d'incendie et déclencheurs manuels, modèles de coupure d'urgence
- Extincteurs en coupe, extincteurs à eau et CO2
- Robinet d'incendie armé en état de fonctionnement
- Plusieurs têtes d'extinction automatique à eau non fixées
- Blocs d'éclairage de sécurité, permanents et non permanents
- Appareils émetteurs récepteurs
- Points de contrôle de ronde
- Unité mobile de formation pour pratique extincteurs sur feux réels
- Alarmes informatiques
- Téléphones Registre de prise en compte des événements
- Modèles d'imprimés : registre de sécurité, permis de feu, autorisation d'ouverture, consignations diverses
- Films et vidéos sur l'évolution du feu dans une pièce
- Films, vidéos, CD Rom sur un sinistre réel

Tarifs sur demande

WWW · WORK SAFETY · FR



Service de sécurité incendie et d'assistance personne de niveau 1 (SSIAP 1) Remise à niveau

WORK SAFETY

Mise à jour le 09/07/2026



Contenu de la formation

Objectifs Intermédiaires

1ère partie

- Fondamentaux de sécurité incendie
- Évacuation des occupants
- Accessibilité et mise en service des moyens de secours
- Principes généraux de sécurité

2ème partie

- Prévention Évolution de la réglementation
- Accessibilité du public

3ème partie

- Moyens de secours SSI
- Moyens de secours

4ème partie

- Mise en situation d'intervention
- L'action face à différents contextes
- Fumées, incendie
- Évacuation des occupants et prise en charge d'une victime
- Méthode d'extinction d'un début d'incendie
- Protection individuelle
- Levée de doute
- L'utilisation des moyens de communication mobiles

Recyclage

Recyclage triennal de 14 heures ou 21 heures suivant l'arrêté.

Validation

- QCM
- Ateliers thématiques
- Mise en situation

Texte de référence

Arrêté du 2 mai 2005 modifié : « La surveillance des établissements doit être assurée en présence du public (.) le personnel attaché à la sécurité dans l'établissement doit être titulaire de la qualification attachée à son emploi » articles MS 45, 46 et 48 du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Etablissements Recevant du Public.

Tarifs sur demande

WWW · WORK SAFETY · FR